



PRÉFET DE LA RÉGION  
GRAND EST



## COMITE RÉGIONAL DE CRISE FORESTIÈRE

Réunion du 6 mars 2020

### Compte-rendu

Le comité régional de crise forestière s'est réuni le 6 mars 2020 à Metz sous la présidence de M. Daniel GREMILLET, conseiller régional, et de Mme Anne BOSSY, Directrice de la DRAAF Grand Est.

La liste des participants est jointe en annexe.

#### **Introduction :**

Mme BOSSY précise qu'il s'agit de la 3ème réunion du comité régional de crise forestière et que cette instance a vocation à être décisionnelle et à chercher des solutions. Elle accueille Isabelle MELLIER, adjointe au sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie à la DGPE et Félix BASTIT, stagiaire AgroParitech à la DRAAF, sur une problématique liée à la crise des scolytes et à l'investissement économique.

M. GREMILLET constate que le niveau national commence seulement à comprendre l'envergure de la crise. Des arbitrages financiers ainsi que des modifications dans les programmes d'intervention pour bien cibler les priorités seront nécessaires. Le contexte économique est évolutif du fait des aléas climatiques. Il estime que les moyens décidés en 2019 sur l'exploitation et le repeuplement paraissent insuffisants.

#### **Ordre du jour :**

1/ Suivi des volumes, des surfaces impactées par les scolytes et impact financier : point actualisé à fin janvier 2020.

2/ Situation sanitaire – actualité – prospective. Projet de lutte sanitaire par détection précoces – échanges.

3/ Point sur les aides en vigueur :

- aide de l'État à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés : point d'étape
- aide du Conseil régional à la trésorerie des entreprises : point actualisé – perspective

4/ Aide au renouvellement des peuplements scolytés

- retour d'expérience sur la tempête de 1999 (premiers éléments)
- plan d'urgence du MAA : modalités de mise en œuvre en lien avec les décisions relevant du conseil régional (actuel PDR pour le FEADER, crédits régionaux hors PDR et futur cadre des mesures appelant du FEADER), données de scénarisation pour échanges

– point d'avancement du dispositif ADEVBOIS confié à FIBOIS "définir un cadre optimisé aux aides au reboisement".

## 5/ Questions diverses – Conclusion

Les diaporamas présentés sont annexés au présent compte rendu.

### **Point 1 – Suivi des volumes et surfaces impactés par les scolytes et impact financier**

Mme REYNAUD présente les chiffres actualisés par FIBOIS au mois de janvier 2020 (Cf. diaporama).

Il est précisé que les chiffres présentés correspondent aux bois scolytés mobilisés et ne sont pas exhaustifs. Le volume d'épicéa scolytés pour le Grand Est représente un total 2,6 Mm<sup>3</sup> (soit +200 % par rapport à 2018) et le total Grand Est plus Bourgogne Franche-Comté représente 4 Mm<sup>3</sup> pour des surfaces estimées à 20 000 ha par le département santé des forêts (DSF) dans une note de janvier 2020.

Les pertes financières sont estimées à 228 M€, hors parcelles touchées mais non exploitées (460 M€ avec les parcelles non exploitées).

Pour ce qui concerne le sapin, les volumes scolytés sont de 0,3 Mm<sup>3</sup> pour le Grand Est et de 0,44 Mm<sup>3</sup> au total avec la Bourgogne Franche-Comté.

M. JACQUET précise que 3 à 4 épisodes successifs de chablis ont entraînés des dégâts diffus avec des inquiétudes sur la dissémination de bois épars, plus difficiles à récolter, dans un contexte de marché saturé.

M. GILLETTE (DSF) rajoute que ces chablis seront facilement colonisés par les scolytes s'ils ne sont pas exploités avant mai.

M. RENAUD attire l'attention du comité sur la situation très préoccupante du massif des Ardennes primaires, jusque-là relativement préservé, qui risque de ressembler à la situation de Verdun.

M. SIAT précise qu'au niveau de son entreprise, le sciage concerne en très grosse majorité des bois scolytés (90 % sur janvier – février 2020) mais les coups de vent de février vont apporter un peu de bois frais. Il faut prioriser l'exploitation des épicéas chablis et reporter au maximum les sapins (mai/juin 2020).

Le marché est stable dans la construction (le mois de janvier sec a permis le travail dans BTP, mais des retards ont été pris avec les intempéries depuis février). Les ventes de bois emballage se font à prix très bas, la concurrence sur les fermettes est très forte, les prix sont convenables sur le madrier.

M. REMY explique que les prix pour l'export s'élèvent à 10 à 13 €/m<sup>3</sup> mais les débouchés vers la Chine se réduisent du fait du coronavirus (les conteneurs s'accumulent dans les ports chinois).

M. JACQUET rajoute qu'il y a aussi des problèmes de débouchés sur le bois vert entraînant une baisse des prix.

M. SIAT constate qu'il y a des coupes de bois frais par peur de perte de valeur. Il faut résister et ne pas mettre du bois frais sur le marché.

M. GREMILLET considère que l'on ne peut pas solliciter de l'argent public pour stocker du bois afin d'éviter l'encombrement des marchés si la filière ne joue pas le jeu d'appliquer les positions de la charte interprofessionnelle de gestion de crise scolyte prévoyant une forte limitation de la commercialisation de bois frais.

M. JACQUET explique que le bois vert est récolté pour des raisons d'ajustements techniques et d'organisation des chantiers (par exemple, sur 50 ares on ne laisse pas 10 ares de bois vert à venir chercher dans 3 mois).

## **Point 2 – Situation sanitaire – actualité – prospective. Projet de lutte sanitaire par détection précoces – échanges**

M. GILLETTE présente la situation sanitaire (Cf. diaporama)

En 2020, il est probable que les attaques de scolytes sur épicéa soient aussi fortes qu'en 2019. Sur sapin, on ne peut pas être aussi catégorique, car les scolytes sont moins agressifs et le sapin résiste mieux dès que les conditions deviennent plus favorables.

Le retour à l'endémie dépendra beaucoup de la présence ou non de sécheresses en 2020. La situation est inédite sur 2018 et 2019 avec 2 épisodes de canicule et une sécheresse.

M. SIAT pense qu'il y aura autant de bois scolytés en 2020 qu'en 2019. Les bois frais associés aux bois scolytés ainsi que les chablis ne vont qu'accentuer le problème. Il s'interroge sur les possibilités de stockage de bois frais, plutôt que de les mettre sur le marché.

M. JACQUET considère que le stockage est une solution à envisager.

M. RENAUD explique qu'il y a besoin de travailler sur les scénarios de stockage sous eau des chablis compte tenu de l'engorgement des marchés.

M. GENSON rappelle les problèmes d'équilibre budgétaire des COFOR. Il y a des communes qui sont contraintes de mettre du bois frais sur le marché.

Mme WURTZ répond que la DRAAF est dans l'attente d'une note de l'UR COFOR afin de pouvoir mieux cerner les problèmes de trésorerie des communes forestières. Elle précise par ailleurs que le sujet du stockage doit dans un premier temps être travaillé au niveau de la filière pour qualifier le nouveau besoin, qui n'était pas exprimé lors du dernier comité de crise 6/12/2019. D'autre part, il n'y a pas de dispositif d'aide immédiat pour le stockage (pas de régime d'aide notifié à la commission européenne (CE) et son intégration nécessite un argumentaire et des projets en nombre suffisant pour justifier ces démarches au niveau national, en parallèle

de la notification d'un régime cadre sur des aides à la reconstitution des peuplements scolytés (priorité une).

Mme WURTZ présente le projet de lutte sanitaire par détection précoce (Cf. diaporama), avec une synthèse des positions des acteurs déjà interrogés depuis deux mois en lien avec la maturation de ce projet rédigé par la DRAAF.

M. GREMILLET est satisfait du travail qui a été réalisé. Il considère que les pratiques sylvicoles vont évoluer. Il est convaincu de l'intérêt d'expérimenter un système de prophylaxie pour diminuer les risques sanitaires.

M. DIEUDONNE demande s'il ne serait pas judicieux d'envisager le traitement phytosanitaire des bois. Il rappelle qu'en 1976, brûlage et traitements avaient été réalisés. Il précise que les scolytes sont également présents dans le sol. Il ajoute que pour l'écorçage mécanique, se pose la question du matériel.

M. GILLETTE explique que lorsque les typographes sont de couleur paille, il est trop tard pour un écorçage en forêt (cela présente un intérêt au stade larve et nymphe uniquement). Pour les adultes, le broyage doit se faire sur place de dépôt pour être efficace. Les traitements chimiques sont compliqués réglementairement et techniquement difficiles à réaliser. Il n'y a pas de possibilité de traiter le sol.

M. RENAUD souligne la performance réalisée en 2019 en forêt publique, où 2 Mm<sup>3</sup> ont été mobilisés avec les communes forestières qui ont joué le jeu (dont report de bois frais). Pour ce qui concerne la détection précoce, l'ONF Grand Est a recruté en 2019 23 personnes en CDD (sur son budget), en renfort sur le terrain et qui ont contribué à un travail de détection. Par contre, ces agents n'ont pas vocation à aller en forêt privée. La réactivité du travail avec les ETF est déterminante. Il est nécessaire de se doter d'une capacité d'exploitation rapide et à ce titre, la reconduction du cadre des marchés publics 2019 où l'urgence sanitaire est considérée comme une urgence impérieuse est une bonne nouvelle pour faciliter la recherche d'ETF. D'autre part, il faut travailler en amont avec les entreprises de transformation pour commercialiser les bois détectés (inquiétude en 2020 vis-à-vis du marché du bois qui risque encore d'être plus engorgé). L'ONF continuera à faire le travail de détection en forêt publique. Les marchés sont beaucoup plus tendus qu'en 2019 mais l'aide au transport se met en place progressivement et le stockage des chablis est une solution à envisager.

M. JACQUET explique que pour les coopératives, il y a le problème spécifique de la petite forêt privée et des délais de mise en place des chantiers qui est incompatible avec le délai préconisé de 2 à 4 semaines pour évacuer les bois, d'autant plus si l'on dissocie la phase de détection et mise en œuvre des chantiers et sans compter les problèmes soulevés par le devenir des bois.

M. PAILLEREAU rejoint la position de M. JACQUET sur la petite forêt privée. Il indique que dans les forêts gérées, le système est possible à mettre en place et que dans les unités de taille moyenne, un travail serait certainement à réaliser en lien avec les techniciens indépendants. Il demande des précisions sur le début de la période de vigilance.

M. GILLETTE explique qu'il faut prioriser les bois qui ont encore des scolytes sous écorce. Au printemps, aller au pied de chaque arbre et vérifier s'il y a de la sciure rousse, des trous de 1 mm et de la résine. Il faut être présent sur le terrain dès 3 jours sans pluie, sans vent, sans gel (début des envols avec des températures de 18 – 20 °).

Mme WURTZ résume les échanges en notant qu'il n'y a pas de volonté des acteurs de la filière de pousser plus loin ce projet à l'échelle des secteurs sélectionnés : massif vosgien et Ardennes primaire et que le travail de la DRAAF, initié à la suite du comité régional de crise de décembre 2019, s'arrête là à ce stade.

M. GREMILLET souhaite qu'il y ait une expérimentation de cette prophylaxie sur un périmètre pour tirer des enseignements rapides. Voir aussi la possibilité que ce périmètre ne soit pas trop éloigné de chaufferies.

M. RENAUD précise que l'ONF est partant pour l'expérimentation sur un massif réduit sans forcément s'être arrêté au niveau altitudinal et avec une imbrication publique – privé (versant ouest du Donon : Senonne, Raon l'Etape et Badonvilliers par exemple).

M. JUNG propose de réunir les acteurs dans des délais courts pour une proposition concrète (choix du territoire, flux vers les unités de 1<sup>re</sup> transformation et chiffrage des besoins en personnel).

### **Point 3 – Bilan concernant les aides en vigueur**

M. LAUTH présente le bilan du dispositif d'avance de trésorerie mis en place par la Région (Cf. diaporama).

M. VIADER présente un point d'étape concernant la mise en œuvre de l'aide de l'État à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés (Cf. diaporama).

Mme MELLIER souligne les enjeux, au niveau de la filière forêt-bois, à montrer que le dispositif d'aide à la commercialisation des bois, décidé en 2019, fonctionne à la hauteur des enveloppes budgétées.

### **Point 4 – Renouveau des peuplements scolytés**

Mme WURTZ précise que, suite à la demande du comité régional de crise, la DRAAF a rassemblé des éléments de retour d'expérience sur la tempête de 1999 (Cf. diaporama, non présenté faute de temps). Elle présente ensuite une première réflexion et les données de scénarisation concernant la mise en place d'aides à la reconstitution (Cf. diaporama), dont l'objectif principal à ce stade est d'approcher de façon macroscopique les besoins financiers des années à venir.

M. JUNG présente un point d'avancement sur le travail confié à FIBOIS pour définir un cadre optimisé aux aides au reboisement (dossier suivi par Kevin GIROT) : une première réunion

avec les acteurs concernés est prévue en avril pour échanger sur le sujet des itinéraires techniques et les coûts et la proposition de barèmes.

Mme MELLIER précise que la DGPE travaille sur la notification d'un régime d'aide à la CE mais que cela nécessite des délais (aller-retour avec la CE).

M. SIAT pose la question de ce que l'on peut planter en contexte de réchauffement climatique. Il pense que beaucoup d'essences feuillues sont condamnées à l'avenir.

Mme MELLIER rappelle que des réflexions sur l'adaptation au changement climatique ont été engagées au niveau national dans le cadre d'une feuille de route nationale prévue pour fin mars 2020.

M. RENAUD pense qu'il ne faut pas aller trop vite mais commencer dès maintenant des investissements avec des essences ou provenances nouvelles. Il y a besoin de continuité (cf. recherche de semences avec les pépiniéristes) et d'un plan dans la durée. D'autre part, tout ne sera pas reboisé et il faut aussi s'appuyer sur les recrues naturels et donner les moyens à la forêt de se reconstituer, ce qui ne sera pas possible sans équilibre sylvo cynégétique. Il est important que les zones fortement touchées par les dépérissements soient considérées comme des zones de vigilance.

M. GREMILLET partage l'importance de la prise en compte de la problématique du gibier. Le coût des protections représentant autant de moyens qui pourraient être mis en plus pour la replantation.

M. GENSON demande à nouveau des aides à la trésorerie pour les communes forestières impactées par la crise des scolytes.

M. KUHN explique que les papetiers sont inquiets sur la poursuite de leurs approvisionnements. Concernant les essences pour la reconstitution, les besoins des papetiers concernent l'épicéa et le sapin.

M. JUNG reconnaît que le débat sur les essences dans le contexte de changement climatique est compliqué. Il précise que cela sera une thématique à aborder lors des assises de la forêt du Grand Est prévue fin juin 2020 [reportées depuis].

Suite à des échanges sur la possibilité d'aide au transport intra-régional (bois du massif des Ardennes vers des unités de transformation éloignées), Mme BOSSY précise que le dispositif du MAA d'aide à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés n'est pas destiné aux flux intra-régionaux et il n'est pas prévu de changer les règles fixées par décret.

Il n'est pas fixé de nouvelle date du comité régional de crise à ce stade (mais un point est prévu, avec le ministère, à l'été sur le bilan du dispositif d'aide à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés).

**Liste des personnes présentes à la réunion  
du comité régional de crise forestière du 6 mars 2020**

<b>Prénom – NOM</b>	<b>Structure</b>
Daniel GREMILLET	Région Grand Est
Pascale GAILLOT	Région Grand Est
Anne-Sophie BLONDEL	Région Grand Est
Raphaël LAUTH	Région Grand Est
Anne BOSSY	DRAAF Grand Est
Isabelle WURTZ	DRAAF Grand Est - SERFOB
Stéphane VIADER	DRAAF Grand Est - SERFOB
Félix BASTIT	DRAAF Grand Est - SERFOB
Max GILLETTE	DRAAF Grand Est - SRAL/DSF
Isabelle MELLIER	MAA/DGPE/SDFCB
Martial MAGNIER	DDT des Vosges
Philippe SIAT	Groupe SIAT
Stéphane GIBON	Groupe SIAT
Jean-Pierre RENAUD	DT ONF Grand Est
Didier PAILLEREAU	Experts Forestiers de France
Jean-Pierre MICHEL	Communes Forestières Grand Est
Daniel GENSON	Communes Forestières Grand Est
Lionel REMY	Exploitant forestier
Robert DIEUDONNE	E.D.T. Grand Est
Michel KUHN	NORSKE SKOG
Alain JACQUET	FBE
Jean-Marc FISCHBACH	Transport de bois
Didier DACLIN	C.R.P.F. Grand Est

Roger PERRIN	U.F.G.E.
Sarra HATTAB	FIBOIS Grand Est
Sacha JUNG	FIBOIS Grand Est
Émilie RAYNAUD	FIBOIS Grand Est
Juliette DESPREZ	FIBOIS Grand Est